Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010604-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/01/06/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le ……..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

4- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MULTI ACCUEIL « LES P'TITS LOUPS »

Madame la Maire explique au conseil municipal les termes de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales : cet article dispose que la commission de délégation de service public est composée du maire ou son représentant, en tant que président, et de cinq membres du conseil municipal élus au scrutin de liste en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Madame la Maire invite donc l'Assemblée à procéder à la désignation de cinq membres titulaires puis dans les mêmes formes à la désignation de cinq membres suppléants.

L'élection aura lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Madame la Maire propose la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010604-DE

Département du MORBIHAN

Titulaires	Suppléants
M. Matthieu PERON	*Appel à candidat en séance*
Mme Annie LE GAL	*Appel à candidat en séance*
Mme Morgane ULLIAC	*Appel à candidat en séance*
Mme Elodie PRADO	*Appel à candidat en séance*
M. Pierre-Marie QUESSEVEUR	M. Eric VATAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

APPROUVE à l'**UNANIMITÉ** la liste telle que présentée ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
M. Matthieu PERON	M. Jean-Philippe LE GUILLOU
Mme Annie LE GAL	Mme Charlène HÉRY
Mme Morgane ULLIAC	Mme Sabrina MALIGE
Mme Elodie PRADO	Mme Gaëlle DUFLEIT
M. Pierre-Marie QUESSEVEUR	M. Eric VATAN

Fait à Gourin, le 1er juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Eric LIEFFRIG.

La Maire,
Bérangère FRITZ.